Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 27 (1980)
Heft: 3

Artikel: Vers une journée universelle
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-366772

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles OIPC

«Premiers secours – Notions générales»

Cette brochure de l'OIPC, tirée d'une publication conçue et réalisée par le Service de santé du Département de l'instruction publique de Genève, a été éditée par le Service d'information de l'Organisation en décembre 1979.
Dotée de nombreuses illustrations qui facilitent les explications, la brochure part du principe que l'enseignement des notions de secourisme à un maximum de personnes permettra de secourir chaque accidenté à temps et d'éviter ainsi la mort d'un blessé, d'empêcher l'aggravation de son état et de prévenir l'invalidité. Les notions générales traitent des attitudes à prendre lors d'un accident, des gestes d'urgence face à un blessé inconscient, qui ne respire pas, qui saigne, qui est en état de choc, qui a des fractures ou des plaies ou qui a été brûlé. Une large place est faite aux mesures que chacun peut, sans risques, prendre pour le blessé impliqué dans un accident de la route.

Des échantillons de la brochure «Premiers secours – Notions générales» – DT/211, actuellement publiée en français et en anglais, peuvent être obtenus auprès du Secrétariat permanent de l'OIPC.

Vers une journée universelle

Le conseil exécutif de l'Organisation internationale de protection civile vient de clore sa dixième session ordinaire au siège de l'organisation au Petit-Lancy, près de Genève, sous la présidence de M. Noureddine Ben M'Hidi, directeur général du Ministère de l'Intérieur d'Algérie.

Font également partie du conseil l'Arabie Saoudite, le Chili, la Côte-d'Ivoire, l'Espagne, le Gabon, l'Indonésie, le Liban, le Maroc, le Pakistan, la République arabe syrienne, la Thaïlande, la Tunisie, le Vénézuela et le Zaïre.

Outre les rapports statutaires, dont la présentation par le secrétaire général, M. Bodi, des travaux antérieurs et des comptes de l'exercice 1979, le conseil exécutif a pris deux initiatives en faveur de la promotion de la protection civile dans le monde face aux fréquences des catastrophes naturelles et la montée des menaces de conflits locaux.

La première porte sur l'institution d'une Journée universelle de la protection civile qui sera célébrée une fois par an pour rappeler les buts et les activités des organismes de protection civile sur le plan national et les efforts déployés par l'organisation internationale de protection civile sur le plan mondial.
Ces manifestations organisées dans les localités désignées par les autorités et soutenues par la presse écrite et audiovisuelle comprendront des conférences publiques, des expositions de matériels et des exercices des unités d'intervention afin de familiariser les larges masses de la population, et spécialement la jeunesse, avec les activités de protection et de sécurité contre toute forme d'agression.
Une autre initiative du conseil est la création d'un fonds de solidarité et de développement de l'OIPC, alimenté par des dons, subventions et contributions volontaires des gouvernements, des organisations internationales et régionales, des agences bénévoles, des fondations, des milieux industriels, des associations professionnelles, des institutions et des particuliers.
Le fonds est destiné essentiellement à l'exécution des programmes en cours au bénéfice des pays les plus déshérités, en particulier le programme spécial de développement régional et national de la protection civile qui repose sur un mécanisme d'entraide multilatéral.
Le Dauphiné Libéré
Edit. Genève
Grenoble (F) / Genève (CH)

Attribution de places protégées – Un abri pour chaque habitant

ipc A la suite du développement technique dans le domaine des missiles et de la vitesse accrue des avions de combat, le temps ne suffit plus pour alarmer la population, afin qu'elle puisse se rendre dans les abris. Pour cela, le Conseil fédéral a décidé, de manière clairvoyante, dans la Conception de 1971 le principe, confirmé par la révision des lois sur la protection civile, qu'un abri moderne, avec installation d'aération, doit être à la disposition de chaque habitant. En outre, il est prévu une occupation préventive des abris par étapes. La planification de cette occupation doit être terminée dans toutes les communes jusqu'à fin 1981. Chaque habitant du pays doit connaître son abri et recevoir une pièce de légitimation pour la place attribuée.
Depuis un certain temps, un travail intense est effectué, dans tout le pays, pour mettre au point ce plan d'occupation des abris. Il est heureux de constater que dans de nombreuses communes ce travail peut être considéré comme terminé et assure à chaque habitant une protection contre les radiations, la chaleur, la pression et les matières chimiques de combat. En ville de Bâle, un système d'informatique a été installé pour cette planification, qui enregistre les mouvements de la population (arrivées, départs, décès). Comme premier pas pour l'attribution des places, il a fallu comparer le nombre d'habitants avec le nombre des places protégées disponibles par immeuble. La différence entre les besoins et l'offre a été récapitulée et, par un système compliqué de compensation, l'ordinateur a donné la solution de telle façon que les conditions requises pour l'attribution des abris soient remplies.
Pour l'attribution des places protégées, il faut considérer les abris dans les immeubles privés comme destinés en premier lieu aux habitants de ces immeubles. Si ces places se trouvent